

Délibérations et Compte rendu Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 16 janvier 2015, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints, SONDAG Marc, NOREST Frédérique, PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absents excusés : FORITE Emmanuel, CARRE VASSEUR Gaëlle

Absent : CHARDEAU Daniel

Secrétaire : PROCHASSON Laurence

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier

Le compte rendu du conseil du 20 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Gratuité de l'accès au court de tennis

Monsieur le Maire explique que les recettes en provenance du court de tennis sont en diminution d'année en année, le système de réservation sur tableau doit être remplacé car les badges ne sont plus fabriqués ce qui implique un investissement long à amortir, le maire demande au conseil de se prononcer sur la gratuité de l'accès au court.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition d'accès gratuit au court de tennis et les démarches nécessaires.

La régie de recettes sera clôturée, les démarches nécessaires seront faites auprès de la trésorerie.

Le régisseur, Dominique Righi sera averti, il ne percevra plus d'indemnité de régisseur.

Reprise concessions cimetière

Il ne reste à ce jour qu'une vingtaine de concessions à vendre. La procédure de reprise demande plusieurs années et certaines conditions

- les concessions doivent avoir plus de 30 ans d'existence.
- la dernière inhumation doit dater de 10 ans au moins
- l'entretien de la concession ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public
- l'état d'abandon doit être constaté par un P.V.

Le maire sollicite l'accord du conseil sur l'opportunité ou non d'engager la procédure de reprise.

Le conseil municipal, se prononce pour, à l'unanimité, la mise en œuvre de cette procédure et charge le maire d'engager les démarches nécessaires.

La liste de concessions concernées sera présentée au conseil ultérieurement.

Préparation des élections départementales du 22 et 29 mars

Le bureau a été constitué ainsi que l'organisation et les tours de garde.

Questions diverses

Brulage des déchets, la problématique a été exposée lors de la séance, une campagne d'information est envisagée afin de sensibiliser les habitants sur ce sujet.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 9 avril à 20 heures

Fin de séance à 21h15.